

pour le corriger et je n'ai pas l'intention de corriger au printemps. A part de cela quelqu'un a dit (. . . . . "skill and ability"); c'est précisément ce que j'ai prétendu tout à l'heure, nous avons des Canadiens français qui ont l'habilité de pouvoir administrer. Généralement dans les compagnies anglaises on les oblige—nous avons la preuve depuis que l'Hydro-Québec a été achetée par le gouvernement du Québec—nous avons bâti le plus gros barrage du monde avec les ingénieurs canadiens-français qui n'étaient jamais consultés avant par les compagnies anglaises. Ce sont toutes ces choses que nous savons. Je prétend que nous devrions maintenir cette question d'au moins deux Canadiens-français à l'administration

(Traduction)

M. PETERS: Il me semble, d'après les témoignages, que nous allons nous trouver en fait à joindre ensemble dans cette nouvelle gare les services de Hull et ceux de la gare centrale. En réalité, nous nous trouverons à éliminer Hull de nos services normaux de transport. Je crois donc que, dans ce cas-ci, il y a une raison solide et légitime pour nommer des représentants de langue française, qui représenteront la région de Hull, où le service se trouvera discontinué par la réalisation du projet actuel.

M. BARNETT: Monsieur le président, pourrais-je dire un mot au sujet de la proposition que vous avez faite?

Si j'ai bien compris, je serais disposé à accepter l'idée que le Comité déclare qu'une représentation canadienne-française suffisante est à souhaiter dans le conseil d'administration, mais si nous faisons entrer un amendement semblable dans le bill, il en résulterait en pratique qu'il y aurait seulement deux administrateurs de langue française. Un amendement semblable risquerait en pratique de se perpétuer sous forme d'une injustice. Je pense que nous sommes tous d'accord pour l'écartier. J'estime que la proposition de M. Caron est peu sage et aura l'effet contraire à celui qu'il désire et que je désire aussi.

M. CARON: J'ai dit «au moins deux». Si nous en avons seulement deux, nous serons satisfaits parce que nous n'en avons jamais eu jusqu'ici.

M. MACÉWAN: Je ne désire pas être long. Je désire reprendre ce que M. Hahn a dit en parlant de l'amendement proposé. Je suis d'accord avec M. Barnett et j'approuve l'idée que le Comité devrait exprimer le vœu que la question d'une représentation canadienne-française au conseil d'administration reçoive toute l'attention voulue.

M. STENSON: Je partage l'avis du dernier orateur et des nombreux orateurs qui ont parlé. Étant moi-même de langue anglaise, je crois qu'il faudrait un sous-amendement spécifiant que les deux tiers de ces gens devront être de langue anglaise.

M. TARDIF: Cela reviendrait à ne rien faire.

M. REGAN: Vous oubliez les Irlandais?

M. MACKASEY: Je ne voudrais pas parler une deuxième fois, mais j'ai quelque chose à dire. Je crois que nous sommes tous d'accord, M. Fisher, M. Caron, moi-même et tous ceux qui ont parlé: nous sommes d'avis que le Canada français devrait et même devra être représenté au conseil d'administration de la nouvelle compagnie. Cependant, je crois que nos points de vue diffèrent. J'espère que la nomination de Canadiens français au conseil d'administration sera une manifestation d'intelligence de la part de ceux qui les nommeront et une reconnaissance de leur part du caractère biculturel de notre pays. Il ne faut pas que nous ayons l'air de poser une question comme «Quand battez-vous votre femme?» ou «Quand cesserez-vous de battre votre femme?» Si nous votons contre cet amendement, on pourra facilement en conclure que nous avons